

**Assemblée générale**

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
15 décembre 2009
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 octobre 2009 à 15 heures

Président : M. Penke (Lettonie)
Puis : M^{me} Hoosen (Vice-Présidente) (Afrique du Sud)

SommairePoint 104 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)Point 105 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)Point 61 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)Point 62 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)Point 65 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 5

Point 104 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/C.3/64/L.2, L.11, L.12 et L.13)

Projet de résolution A/C.3/4/L.2 : Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme

1. **Le Président** invite la Commission à donner suite au projet de résolution A/C.3/64/L.2 que le Conseil économique et social a recommandé d'adopter.

2. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission), présentant un état des incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, dit que l'adoption des paragraphes 1 à 6 du projet de résolution nécessiterait des ressources budgétaires supplémentaires pour la fourniture d'une assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme. Le niveau des contributions volontaires reçues en 2008 pour les activités se rattachant au Service de la prévention du terrorisme a été de 8,25 millions de dollars. Le montant des sommes extrabudgétaires nécessaires pour 2009 est estimé à 10 millions de dollars. L'exécution complète des activités indiquées dans les paragraphes 1 à 6 ne sera donc possible que sous réserve de ressources extrabudgétaires. Une proportion relativement minime des activités sera menée à bien grâce aux crédits du budget ordinaire dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, chapitre 16, sous-programme 1.

3. En ce qui concerne les dispositions figurant au paragraphe 8, l'orateur note que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, chapitre 16, s'élève à 38 258 800 dollars aux taux de 2008-2009. Cela représente une augmentation de 682 900 dollars, soit 1,8 %, par rapport aux crédits révisés pour l'exercice biennal 2008-2009. Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/C.3/64/L.2 n'aura aucune incidence sur le budget-programme. Enfin, le Secrétaire attire l'attention de la Commission sur la résolution 45/248 B, section VI, de l'Assemblée générale, qui réaffirme que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions administratives et budgétaires, et confirme le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. *Le projet de résolution A/C.3/64/L.2 est adopté.*

Projet de résolution A/C.3/64/L.11: Nouvelles mesures à prendre en vue d'améliorer la coordination de l'action contre la traite des personnes

5. **M^{me} Kolontai** (Biélorus), présentant le projet de résolution au nom des auteurs, dit que le problème de la traite des êtres humains demeure très préoccupant pour la communauté internationale. Le rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des personnes (A/64/290) a appelé l'attention sur les graves difficultés engendrées par la crise économique actuelle et la nécessité de coopérer. Le projet de résolution porte sur les mesures concrètes qui permettront de mettre en application les résolutions précédentes; il n'a pas pour objet de faire double emploi avec lesdites résolutions. Son libellé précis et logique a pour but d'adresser un message clair en dehors des Nations Unies et d'afficher unité et détermination.

6. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce que le Kirghizistan s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

Projet de résolution A/C.3/64/L.12: Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique

7. **M. Mogini** (Italie), présentant le projet de résolution, dit que les organisations criminelles fragilisent les institutions publiques, l'exercice des droits de l'homme et le fonctionnement du marché. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles y afférents constituent le premier instrument universel relatif à la question. Le projet de résolution a pour objectif de donner un coup de projecteur sur le problème et de demander instamment un nouvel engagement politique, de promouvoir l'universalité et la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, et de confirmer l'appui aux activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

8. Le projet de résolution actualise ceux des années précédentes sur plusieurs points importants et met en évidence les liens toujours plus étroits entre la criminalité transnationale organisée et d'autres

phénomènes déstabilisants. Le texte encourage les États à soutenir le programme d'assistance technique que mène l'ONUSC en Somalie pour lutter contre la piraterie. Le Secrétaire général y est prié de convoquer une réunion spéciale de haut niveau de l'Assemblée générale sur la criminalité transnationale organisée et la corruption, et, à cette occasion, de mettre au premier plan la Convention et les Protocoles y afférents. Il lui est également demandé d'organiser un débat ministériel de haut niveau pendant la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention afin de rechercher les moyens d'en promouvoir l'application.

9. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce que le Bénin, la Colombie, le Guatemala, le Honduras, le Kirghizistan, le Paraguay et la République de Corée se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Projet de résolution A/C.3/64/L.13 : Préparatifs du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

10. **M. Perez** (Brésil) dit que son pays accueillera le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Salvador du 12 au 19 avril 2010. Des congrès de ce type ont lieu tous les cinq ans depuis 1955 et ont contribué à faire prévaloir une nouvelle réflexion sur un ensemble de problèmes complexes liés au système de justice pénale.

11. La résolution 63/193 de l'Assemblée générale a établi le thème, l'ordre du jour provisoire, la durée et le lieu du douzième Congrès. Présentant le projet de résolution A/C.3/64/L.13, l'orateur dit que ce texte exprime le soutien au Congrès et prévoit d'autres mesures en vue de sa préparation. Il met en valeur l'intérêt des réunions préparatoires régionales et des ateliers, le rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et l'importance d'obtenir les fonds nécessaires. Le texte s'inspire de la résolution 59/151 de l'Assemblée générale sur les préparatifs en vue du onzième Congrès.

12. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce que le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala et le Honduras se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Point 105 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/C.3/64/L.15)

Projet de résolution A/C.3/64/L.15: Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

13. **M. Sánchez** (Mexique), présentant le projet de résolution, dit que celui-ci fait ressortir l'importance de la responsabilité partagée de la communauté internationale dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Comparé aux précédentes résolutions sur le sujet, le présent projet de résolution cherche à introduire de nouveaux éléments fournis par la Commission des stupéfiants. Plus précisément, il attire l'attention sur la Déclaration politique et le Plan d'action adoptés par la Commission à sa cinquante-deuxième session (A/64/92-E/2009/98). Afin que soit assuré le suivi de la question, l'actuel projet de résolution demande au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur son application lors de la prochaine session.

14. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce que les délégations suivantes se sont jointes aux auteurs: Antigua-et-Barbuda, l'Arménie, le Bangladesh, Belize, le Bénin, le Brésil, le Cap-Vert, le Chili, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Honduras, l'Italie, la Jordanie, le Kirghizistan, le Mali, Monaco, le Nigéria, Panama, le Paraguay, la République de Corée, le Sénégal et la Sierra Leone.

Point 61 de l'ordre du jour : Développement social (suite) (A/C.3/64/L.5)

Projet de résolution A/C.3/64/L.5: L'intégration des personnes handicapées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

15. **M^{me} Kafanabo** (République-Unie de Tanzanie), présentant le projet de résolution, dit que les personnes handicapées, qui constituent une part de la population mondiale estimée à 10 %, font souvent l'objet de formes multiples ou aggravées de discrimination. Le projet de résolution formule donc des recommandations qui visent à mettre en lumière leur situation et à intégrer ces personnes à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, le but est de mettre à profit les préparatifs pour l'examen en 2010 des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. **M. Khane** (Secrétaire de la Commission) annonce que les délégations suivantes se sont jointes à la liste des auteurs: le Cameroun, le Chili, le Congo, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jordanie, le Malawi, le Panama, le Paraguay, la République centrafricaine et Sri Lanka.

Point 62 de l'ordre du jour : Promotion de la femme
(suite) (A/C.3/64/L.3)

Projet de décision A/C.3/64/L.3: Célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

17. **Le Président** invite la Commission à donner suite au projet de décision A/C.3/64/L.3. Le Conseil économique et social a recommandé l'adoption de ce projet de décision qui n'aura aucune incidence sur le budget-programme.

18. *Le projet de décision A/C.3/64/L.3 est adopté.*

Point 65 de l'ordre du jour: Promotion et protection des droits de l'enfant (suite) (A/64/315)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant

(suite) (A/64/172, A/64/182-E/2009/110 et A/64/254)

b) Suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)
(A/64/285)

19. **Le Président** invite la Commission à reprendre la discussion générale du point 65 a) et b) de l'ordre du jour.

20. **M^{me} Al-Thani** (Qatar) dit que, selon la charia islamique et les valeurs sociales du Qatar, la meilleure façon de protéger les droits de l'enfants est de faire respecter les droits et les devoirs de la famille, cellule de base de la société. Les enfants ne peuvent pas vivre sans liens familiaux, qui forment le socle de la société islamique et qatarienne. C'est pourquoi l'intervenante se réjouit des recommandations du Comité des droits de l'enfant, et en particulier de la Journée de discussion générale qui s'est tenue en septembre 2008 et a abordé le droit à l'éducation dans les situations d'urgence.

21. Le Qatar a partiellement retiré sa réserve à la Convention, qui ne s'applique désormais qu'aux articles 2 et 14. Son Gouvernement est en train de rédiger un projet de loi qui servira de mécanisme pour

la protection et la promotion des droits de l'enfant. Des programmes de formation sont en place pour mieux faire connaître la Convention aux personnels qui s'occupent d'enfants. Un manuel de formation fait le lien entre les principes qui figurent dans la Convention et ceux de la tolérante charia islamique. Le Gouvernement du Qatar a créé la Fondation du Qatar pour la protection de la femme et de l'enfant, qui recueille les doléances et propose une aide aux victimes, par exemple une aide juridique gratuite. Enfin, l'oratrice salue les travaux de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et de la Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés et espère que toutes deux appelleront l'attention sur la tragédie des enfants vivant sous occupation étrangère.

22. **M^{me} Hoosen** (Afrique du Sud), *Vice-Présidente*, prend la présidence.

23. **M^{me} Andamo** (Thaïlande) dit que son pays a lancé le Programme national pour l'enfance et la jeunesse pour la période 2007-2016, qui fait pendant aux initiatives des Nations Unies en faveur des droits de l'enfant. Son Gouvernement s'est engagé solennellement à éradiquer l'analphabétisme parmi les enfants thaï d'ici à 2012 et a placé parmi ses priorités l'éducation gratuite pendant les 15 premières années. La Thaïlande a mis fin aux disparités entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire. En 2005, une résolution du Cabinet a institué le droit de tous les enfants dépourvus de statut juridique à l'éducation à tous les niveaux. Des campagnes de communication sont menées afin d'informer les autorités locales de ces droits.

24. Le Ministère de l'éducation projette de dépenser quelque 75 millions de dollars sur trois ans pour donner une éducation générale à près de 200 000 enfants défavorisés. En août 2009, le Ministère de l'éducation a promulgué une loi stipulant que tous les enfants handicapés recevraient un enseignement obligatoire gratuit, y compris au niveau universitaire. Le Gouvernement s'emploie à enseigner les droits de l'homme aux enfants, notamment par le biais de la Caravane des droits de l'homme, organisée avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies en Thaïlande. Le dialogue interconfessionnel et interculturel entre jeunes Thaï est également encouragé. L'éducation et le renforcement des capacités permettront de combattre la pauvreté et de

donner à la jeunesse le sentiment d'être partie prenante au développement social.

25. Pour la première fois, la Thaïlande est représentée dans deux organes des Nations Unies créés par traité, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Dans l'année à venir, le Ministère du développement social et de la sécurité humaine pilotera un groupe de travail chargé d'établir une commission pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

26. **M^{me} Belskaya** (Biélorus) dit que son pays partage l'inquiétude du Secrétaire général, pour qui la crise financière mondiale risque de plonger des millions d'enfants supplémentaires dans la pauvreté et dans un dénuement encore plus grand. En raison de la crise, il est particulièrement important que les États Membres s'acquittent de leurs obligations, conformément à la Déclaration et au Plan d'action que renferme le document "Un monde digne des enfants". Le Biélorus a assumé des obligations spécifiques dans cette optique, à travers son plan d'action national en faveur des enfants pour la période 2004-2010 et trois programmes de grande ampleur pour les enfants et les jeunes. Il a créé une agence nationale pour la protection des droits de l'enfant et une Commission nationale des droits de l'enfant, qui coordonne les activités des autorités gouvernementales et des organisations non gouvernementales en vue de mettre en œuvre les programmes en faveur des enfants et de leurs familles.

27. À l'échelle régionale, des comités composés de représentants d'agences gouvernementales et non gouvernementales s'efforcent de résoudre les problèmes familiaux et de défendre les droits de l'enfant. Les mesures que le Biélorus a prises depuis son indépendance pour améliorer la protection maternelle et infantile ont fait que le taux de mortalité infantile a été divisé par trois depuis 1991, pour être l'un des plus faibles de la région. Les médicaments sont gratuits pour les enfants souffrant de diverses maladies graves, comme la tuberculose, les maladies du sang, le cancer et le diabète. Au cours des 10 dernières années, la proportion de maladies endocriniennes et de troubles de l'appareil digestif et du métabolisme chez les enfants de moins de 14 ans a diminué de 46,4 %. Le Biélorus a un système d'aide sociale avancé pour les familles qui ont des enfants, notamment des allocations pour les enfants jusqu'à

l'âge de 18 ans. Le Gouvernement prend en charge 40 % du coût des repas des enfants dans les établissements préscolaires et finance également les services de soutien médical et psychologique pour enfants.

28. Le Gouvernement du Biélorus s'intéresse particulièrement aux enfants les plus vulnérables. Il existe 143 centres spécialisés qui dispensent une aide médicale et psychologique aux enfants de moins de 3 ans. La priorité est de donner à tous les enfants des droits égaux à l'éducation, quel que soit leur état de santé et leurs capacités cognitives. Soixante pour cent des enfants qui ont des besoins psychophysiques spécifiques reçoivent un enseignement dans des écoles ordinaires. Les orphelins et les enfants privés de protection parentale reçoivent des prestations et des aides supplémentaires, parmi lesquelles la garantie d'accès à des études supérieures et spécialisées, un logement gratuit pendant leurs études, un premier emploi assuré, ainsi qu'un logement social s'ils ne disposent pas de logement personnel. Les enfants qui habitent dans les régions touchées par la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl sont soignés gratuitement dans des sanatoriums et des stations de cure et bénéficient d'un bilan de santé annuel et de repas scolaires gratuits.

29. Les droits fondamentaux des enfants et les dispositions prises pour les protéger sont énoncés dans le droit du Biélorus. Un enfant dont les droits sont bafoués peut porter plainte auprès de la Commission nationale des droits de l'enfant, des autorités de tutelle ou du procureur public, et à partir de 14 ans auprès des tribunaux, soit en personne, soit par l'entremise d'un représentant légal. Pour que les normes internationales soient observées, le Gouvernement envisage un système de tribunaux spécialisés dans les affaires de mineurs. Aux termes de la nouvelle loi sur l'octroi du statut de réfugié, la protection complémentaire et temporaire aux citoyens étrangers et aux apatrides de la République du Biélorus, en vigueur depuis juillet 2009, les personnes qui encourent la peine de mort ou la torture dans leur pays d'origine ne seront pas renvoyées par la force dans ce pays ni expulsées, et les enfants qui possèdent le statut de réfugiés ou peuvent prétendre à la protection complémentaire auront le même droit à une éducation préscolaire, primaire et secondaire et à des traitements médicaux que les enfants du pays.

30. La traite d'enfants et la criminalité qui l'accompagne causent un souci particulier au Bélarus. Le meilleur moyen de venir à bout du problème serait d'élaborer et d'adopter un plan d'action mondial de lutte contre la traite d'êtres humains en général. Pour mettre un terme à la traite d'enfants, il faut que les États Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile, les milieux d'affaires et les organes d'information coordonnent leur action. Le Gouvernement du Bélarus souscrit aux recommandations et aux conclusions du rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, qui insiste sur la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale des enfants victimes de toute forme de mauvais traitements ou de sévices et des enfants éprouvés par un conflit armé. D'autre part, l'oratrice accueille favorablement la nomination par le Secrétaire général d'une Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, qui, elle l'espère, donnera un nouvel élan aux initiatives mondiales destinées à prévenir et extirper toutes les formes de violence envers les enfants.

31. **M. Shwaikh** (Irak) dit que son pays a participé activement aux initiatives humanitaires internationales. À la fin de 2008, une réunion a été organisée à Bagdad pour procéder à un examen à mi-parcours du Programme de coopération 2007-2010 entre le Gouvernement irakien et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Malgré les conditions difficiles, l'UNICEF a travaillé en totale indépendance en vue d'améliorer les services destinés aux femmes et aux enfants.

32. La réunion a débouché sur plusieurs recommandations. Pour faciliter les échanges avec les autorités locales, il conviendrait que le bureau de l'UNICEF en Irak soit réouvert. Le Ministère des affaires étrangères a un rôle vital à jouer dans la coordination entre l'UNICEF et les agences gouvernementales. Afin de limiter les charges financières et administratives, il faudrait organiser les ateliers en Irak plutôt qu'à l'étranger. Si les objectifs de l'UNICEF pour l'exercice biennal à venir étaient mieux connus, cela permettrait d'élaborer une stratégie claire et applicable.

33. De nombreux collaborateurs potentiels en Irak ont les capacités et une connaissance intime de la situation des enfants sur place. Toujours est-il que souvent les ateliers organisés par l'UNICEF hors du

pays n'ont pas répondu aux attentes. Le sujet traité était souvent trop théorique et ne faisait qu'effleurer l'aspect pratique. Un certain nombre de projets ont été adoptés trop rapidement, sans que les Ministères compétents aient eu le temps de les étudier, ce qui aurait permis de tenir compte du point de vue de la partie irakienne et d'obtenir un accord préalable. Il serait utile de connaître le budget des activités de l'UNICEF de façon à arrêter les programmes pour l'Irak.

34. **M. Merabet** (Algérie) dit que l'actuelle crise économique risque d'entamer l'ardeur des États en faveur des droits de l'enfant. L'absence d'action de la communauté internationale pourrait compromettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les statistiques pour l'Afrique montrent que sans aide substantielle pour la santé et l'éducation, le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida resteront endémiques, et l'éducation sera une chimère pour des millions d'enfants.

35. L'Algérie a adhéré aux principaux instruments internationaux relatifs à cette question, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, de même que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et a inscrit un bon nombre des dispositions en la matière dans sa législation nationale. Depuis plus d'un an le Gouvernement a mis en pratique une stratégie nationale pour la famille et un plan national pour les enfants.

36. L'Algérie lutte énergiquement contre le travail des enfants, la prostitution des enfants et la traite des enfants, en particulier des filles. Le Code de la nationalité a été modifié afin que la nationalité soit accordée aux enfants nés de mère algérienne. Les investissements du Gouvernement dans les infrastructures, les campagnes regroupées pour la vaccination et la prévention, ont contribué à maîtriser la mortalité infantile. Le budget de l'éducation nationale est relativement important. En 2008-2009, la fréquentation scolaire a atteint un taux de 97 %. Le Gouvernement algérien compte parvenir bientôt à la scolarisation universelle.

37. **M^{me} Štiglic** (Slovénie) dit que le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant est l'occasion idéale pour ajouter une procédure de communication à la Convention. Elle souligne qu'un consensus et un partenariat entre les

Gouvernements, les organisations internationales et la société civile, sans oublier les enfants, sont nécessaires pour que le droit de l'enfant à un environnement sain et sûr devienne réalité.

38. C'est en grande partie aux États qu'incombe la responsabilité de donner aux enfants les moyens de s'assumer. En conséquence, le Gouvernement slovène a fait de la défense des droits de l'enfant une priorité, y compris dans les réunions internationales, par exemple actuellement, alors qu'il préside le Conseil des ministres de l'Union européenne et fait partie du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il s'intéresse particulièrement aux problèmes de la violence à l'égard des enfants, des enfants dans les conflits armés, de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de l'autonomisation des enfants. L'intervenante félicite le groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés pour son action et salue l'adoption de la résolution 1882 (2009) du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés.

39. Au niveau national, les discussions sont en cours sur un projet de code de la famille qui placera les droits de l'enfant au centre de la famille, interdira les châtements corporels et prévoira la création d'un bureau qui plaidera la cause des enfants. De même, la loi sur la prévention de la violence familiale, en vigueur depuis mai 2008, met en avant l'importance de l'intérêt supérieur de l'enfant. Des célébrations du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant se sont déroulées dans tout le pays, et le Gouvernement slovène a accueilli une Conférence internationale sur les droits de l'enfant et la protection contre la violence en octobre de cette année tandis qu'il dirigeait le Conseil des ministres de l'Union européenne. Convaincu que l'éducation en matière de droits de l'homme peut faire progresser la société, il finance des projets d'éveil aux droits de l'homme au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine et en Ossétie du Nord.

40. **M. Pálsson** (Islande) dit que le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant offre aux États la possibilité de renouveler leur engagement en faveur des droits de l'enfant et de la mise en œuvre de la Convention. S'il est vrai que des progrès ont été accomplis, il subsiste de nombreux problèmes, dont le mariage précoce, le travail des enfants, les sévices sexuels, l'exploitation, la traite et les châtements corporels. La présente crise économique menace de ralentir encore, voire de saper, les progrès

vers l'exécution des objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont tous des retentissements directs sur les enfants, au même titre que les objectifs présentés dans le document intitulé "Un monde digne des enfants".

41. Des avancées ont été faites en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et l'éducation, mais plus de 75 millions d'enfants, dont 55 % de filles, ne sont toujours pas inscrits dans une école primaire, et l'accès à l'enseignement secondaire reste insatisfaisant. Chaque année 6 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent encore des suites de maladies évitables et de soins prénatals médiocres. Le taux de malnutrition semble augmenter, et il empire en raison de la crise économique et du prix élevé des denrées alimentaires.

42. La réduction de la pauvreté, l'éducation et un meilleur accès à la nourriture et à l'eau sont des objectifs nobles en soi, qui, de plus, concourent à la prévention des conflits. L'intervenant déplore que des groupes armés ainsi que des groupes associés au terrorisme et à la criminalité organisée continuent à recruter des enfants, mais il note que les efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres institutions des Nations Unies, ont conduit à la libération de nombreux enfants soldats et à une plus grande sensibilisation à la détresse des enfants dans les situations de conflit. Le Conseil de sécurité devra assurer le suivi de sa résolution 1882 (2009) et accorder une attention privilégiée aux situations de conflit où les parties sont impliquées dans le recrutement ou le massacre et la mutilation d'enfants et dans les violences sexuelles à leur encontre.

43. **M. Pournajaf** (République islamique d'Iran) dit que son Gouvernement attribue un rang de priorité au développement moral et intellectuel de l'enfant et à l'action en faveur du dialogue entre enfants de sorte que s'épanouissent la tolérance et l'appréciation de la diversité. Le thème de la Journée internationale de la jeunesse de 2009 était la durabilité, thème d'actualité si l'on pense aux menaces posées par les changements climatiques. Le Gouvernement iranien se déclare résolu à faire mieux connaître aux enfants le défi que représente la durabilité et leurs responsabilités en tant que futurs leaders. En l'absence de données sur les enfants, les familles et la migration, il est difficile d'évaluer toutes les incidences de la migration sur les enfants. Il conviendrait d'instituer un mécanisme

permettant de mieux faire prendre conscience à l'opinion publique des effets positifs de la migration et de combattre la xénophobie dans les pays de destination.

44. Les conflits armés nuisent au développement physique, mental et affectif de l'enfant. On ne peut véritablement appréhender les répercussions qu'ils ont sur les enfants que si l'on se penche sur celles qu'ils ont sur les femmes, les familles et les communautés, qui sont toutes pour une part dans le climat de sécurité qui entoure l'enfant. L'éducation joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des enfants dans les situations de conflit et d'après-conflit car elle façonne et structure leur vie tout en leur inculquant des valeurs. Les États devraient s'évertuer à conférer une place éminente aux droits des enfants victimes des conflits armés, en particulier des fillettes, qui pourraient se voir rejetées par leur famille quand elles ont subi des sévices sexuels, par exemple.

45. Les cultures ne sont pas homogènes ni statiques, et les enfants diffèrent autant que leurs cultures. L'influence des enfants sur la culture est plus manifeste que leur influence sur l'économie ou la politique; leur enthousiasme peut servir à corriger des aspects archaïques ou néfastes de leur culture. Le parcours d'un enfant est en partie à l'origine de son système de valeurs. Si l'on veut que les enfants fassent soient des agents du développement, il faut absolument accepter leur patrimoine culturel et travailler de concert avec eux.

46. **M^{me} Sow** (Sénégal) dit que la communauté internationale doit accorder une place particulière à la situation des enfants et aux souffrances et actes de barbarie dont ils sont victimes, situation rendue encore plus pénible par les crises économique et alimentaire. Le Gouvernement sénégalais a mis les problèmes des enfants au cœur des réformes juridiques et institutionnelles, a accru les fonds destinés à financer les mesures en faveur des enfants et a conclu des partenariats avec la société civile et les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, afin de mener à bien des stratégies coordonnées pour l'enfance et d'en partager les coûts.

47. On a constaté des progrès dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection. Les enfants interviennent dans l'élaboration des politiques et programmes qui les concernent. Ils ont, par exemple, apporter leur pierre au texte présenté par les ONG pour

le rapport périodique du Sénégal au Comité des droits de l'enfant. Des parlements d'enfants existent à tous les niveaux gouvernementaux. Les enfants ont été consultés dans le cadre de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants (A/62/209) et sont représentés dans la coalition nationale des ONG qui défendent la cause des enfants.

48. Les problèmes des enfants sont pris en compte dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Sénégal, dans les plans sectoriels pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le plan stratégique de lutte contre le VIH/sida et dans les mécanismes visant à protéger les enfants en situation de vulnérabilité, par exemple ceux qui sont employés à des travaux ménagers dès leur plus jeune âge, ou à des travaux dangereux, surtout dans l'agriculture et la pêche, et ceux qui sont contraints à mendier pour vivre.

49. De nouvelles lois ont été adoptées pour que soit exécuté le Plan d'action exposé dans le document intitulé "Un monde digne des enfants". Grâce aux efforts concertés du Gouvernement sénégalais, de la société civile, du secteur privé, des partenaires internationaux et des enfants eux-mêmes, on a enregistré des progrès significatifs, mais il reste beaucoup à faire pour concrétiser totalement les objectifs formulés dans ce document.

50. **M. Tan Li Lung** (Malaisie) dit que les droits de l'enfant doivent faire partie des priorités de tous les pays dans leurs initiatives en matière de développement. Dans les pays en développement, un grand nombre des problèmes auxquels doivent faire face les enfants sont étroitement liés au sous-développement, à la pauvreté et aux conflits. Il faut donc résoudre ces problèmes et fournir aux pays concernés assez de ressources pour qu'ils puissent continuer à défendre les droits de l'enfant.

51. Sur le plan national, la loi relative aux enfants de 2001 prend en considération les principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant et offre protection et soins aux enfants, sans discrimination d'aucune sorte. Le deuxième Plan national d'action pour les enfants pour la période 2001-2020 coordonne l'action des agences gouvernementales, de la société civile et des partenaires internationaux, en particulier l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), autour d'une structure qui permet de pourvoir aux besoins des

enfants en matière de vie sociale et de développement personnel et de défendre leurs droits.

52. Au titre du plan quinquennal pour le développement 2006-2010, environ 21 % des dépenses de l'État ont été affectées à l'éducation et à la formation. Le plan-cadre pour le développement de l'éducation pour 2006-2010 a pour but de garantir à tous les enfants, quelle que soit leur origine, les mêmes possibilités de s'instruire. Parmi les mesures de soutien à l'éducation, on peut citer des prêts pour les manuels scolaires, des programmes alimentaires, des fonds d'affectation spéciale pour les étudiants issus de familles pauvres, des bourses, des aides au transport, des allocations pour enfants handicapés, des gilets de sauvetage, une aide aux frais de scolarité et un logement en foyer pour les étudiants désavantagés.

53. Les enfants ayant des besoins spéciaux sont placés dans 28 écoles nationales, deux écoles secondaires et deux écoles secondaires professionnelles, ou bien intégrés dans 973 écoles ordinaires. Les programmes sont modifiés dans les deux types d'école de manière à offrir ce qui est nécessaire aux enfants ayant des besoins spéciaux. La Malaisie a atteint l'objectif 2 du Millénaire pour le développement, l'enseignement primaire universel, en 1990. On est parvenu à l'égalité des sexes dans l'enseignement en 2005 et actuellement les filles représentent 60 % des étudiants de l'enseignement supérieur.

54. Les enfants, y compris les handicapés et ceux ayant des besoins spéciaux, ainsi que les femmes enceintes, peuvent avoir recours à toute une gamme de services sanitaires. Des équipes de santé ont été établies dans les écoles. La mortalité infantile a reculé, tombant à 6,3 décès pour 1000 naissances vivantes. On a instauré des mécanismes pour protéger les enfants de la violence : des équipes chargées des mauvais traitements et de l'abandon d'enfants ont été constituées dans les hôpitaux, et il existe une permanence téléphonique 24 h sur 24 pour signaler les cas où il semble y avoir acte de violence. Aux niveaux de l'état et des régions, ont été créés des centres d'activités pour enfants et des équipes chargées de protéger les enfants, avec l'intention de promouvoir des programmes de prévention et de réinsertion au sein de la communauté, en particulier s'agissant d'enfants vulnérables. Le Gouvernement de Malaisie continue à coopérer avec la société civile en vue de nouer des

partenariats judicieux qui défendent les droits de l'enfant.

55. On ne peut jamais justifier la violence à l'égard des enfants. La pauvreté, les écarts de revenus, l'instabilité politique et les conflits sont quelques-uns des facteurs susceptibles d'accroître les risques de violence. La communauté internationale doit prendre en main ces problèmes, notamment lorsque sont concernés les enfants privés de droits en raison d'un conflit, par exemple ceux qui vivent sous occupation étrangère.

56. **M^{me} Mwaffisi** (République-Unie de Tanzanie) met en exergue le désir de son Gouvernement de défendre les droits de l'enfant. Une loi sur l'enfance, actuellement devant le Parlement pour deuxième lecture, fera concorder la législation nationale avec les instruments internationaux ratifiés par le pays, à savoir la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et la Convention No 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Vu la nature multisectorielle des problèmes auxquels sont confrontés les enfants très tôt dans leur vie, le Gouvernement de Tanzanie a adopté une approche globale et intégrée en matière de développement du jeune enfant, qui correspond à la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

57. Des progrès considérables ont permis de réduire les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans, ceci grâce à l'apport de vitamine A, au développement de la vaccination, à une meilleure gestion des maladies infantiles, à la promotion de l'allaitement maternel, et à la distribution de moustiquaires gratuites traitées à l'insecticide pour lutter contre le paludisme et de médicaments antirétroviraux et antipaludiques. Malgré cela, les taux de mortalité et de morbidité infantiles restent élevés et il faut décupler les efforts pour étendre ces services et toucher tous ceux qui en ont besoin.

58. L'éducation est la clef du développement. Le Gouvernement tanzanien a aboli les droits de scolarité dans l'enseignement primaire, ce qui s'est traduit par un taux de scolarisation de 97 % et par l'égalité entre les sexes au niveau primaire. Des écoles secondaires ont été construites dans tous les quartiers, et les droits

de scolarité abaissés de manière appréciable. À Zanzibar, on a institué un cycle d'enseignement général sur 10 ans, avec sept ans d'école primaire et trois ans d'école secondaire. Le défi consiste à veiller à ce que tous les enfants inscrits soient assidus et le restent.

59. Le Gouvernement collabore avec l'UNICEF à une étude sur la violence à l'égard des enfants dans l'ensemble du pays. Étant donné que les familles jouent un rôle important dans la lutte contre la violence envers les enfants, ce qui a trait aux enfants a été inclus dans la campagne en cours, intitulée "Non à la violence contre les femmes". Il y a un service d'assistance téléphonique pour les enfants et une surveillance policière de proximité, et des équipes de médiation judiciaire ont été établies pour faciliter l'accès à la justice dans les communautés, pour les enfants en particulier.

60. Il reste de nombreux défis à relever avant que les droits de l'enfant ne se traduisent réellement dans les faits: pauvreté, manque d'infrastructures dans un pays immense, faiblesse des ressources humaines et financières, insuffisance des données et de la recherche sur les enfants. Le partenariat entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé dans une société démocratique fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme permettrait de triompher de ces obstacles. La coopération internationale, éventuellement la remise de la dette, est également essentielle, de façon à avoir les ressources suffisantes pour répondre aux problèmes des enfants. Enfin, l'intervenante loue l'ONU pour le combat qu'elle mène contre la violence à l'égard des enfants et accueille favorablement la nomination d'une Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants. Sa délégation continuera à œuvrer avec la communauté internationale pour que soient tenus les engagements et les promesses en faveur de l'avènement d'un monde digne des enfants.

61. **M^{me} Halabi** (République arabe syrienne) dit qu'au cours des 40 dernières années, son pays a fait des progrès sensibles en ce qui concerne la santé, l'éducation et la protection de l'enfant. L'espérance de vie a nettement augmenté, tandis que la mortalité infantile et maternelle a diminué. Les taux de vaccination se sont accrus, les services de santé primaire se sont développés, et les premiers soins d'urgence sont devenus plus accessibles. Le Ministère de l'éducation a adopté une série de directives et de

mesures dans ce sens. Le Plan national de 2005 pour la protection de l'enfant a pour objet de dresser un cadre qui met les enfants à l'abri des mauvais traitements, de l'abandon et de l'exploitation. La notion de droits des enfants et celle de protection des enfants sont toutes deux entrées dans les programmes scolaires.

62. Cependant, les enfants vivant sous occupation israélienne sont soumis à de nombreuses violations des droits individuels. Dans le Golan syrien occupé, ils ont des conditions de vie difficiles, sans aucune sécurité ni stabilité physiques et psychologiques. Par exemple, les mines terrestres placées par l'armée israélienne en 1967 ont coûté la vie à 217 enfants innocents. La fermeture des écoles arabes et le fait d'imposer des programmes scolaires et la citoyenneté israéliens représentent une tentative pour effacer l'identité nationale de la jeune génération. De tels agissements se produisent dans un climat d'impunité et leurs auteurs se sentent au-dessus des lois. L'oratrice espère que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants évitera la discrimination, la sélection et le principe du deux poids, deux mesures lorsqu'elle mettra au point une stratégie globale pour l'élimination de la violence à l'encontre des enfants.

63. **M^{me} AlShahail** (Arabie saoudite) dit que, le droit fondamental de son pays, qui puise dans les valeurs arabes et islamiques, garantit les droits de l'enfant et offre une éducation gratuite. La Commission nationale pour l'enfant, établie en 1979, coordonne les efforts dans divers domaines, dont l'éducation, la santé et l'aide sociale. Le Ministère de la justice s'emploie à réglementer le mariage des mineures afin de préserver leurs droits et, en l'occurrence, de mettre un terme aux pratiques négatives. Le projet de loi bénéficie du soutien sans réserve des universitaires et des experts juridiques.

64. L'Arabie saoudite a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant en 1997. La Commission nationale pour l'enfance est composée de 12 membres provenant de plusieurs ministères. Plusieurs stratégies et programmes sont en place, qui proposent des soins aux enfants, et une base de données a été créée pour la collecte et l'échange d'informations.

65. L'Arabie saoudite est partie à d'autres instruments pertinents, dont la Convention No 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et

l'action immédiate en vue de leur élimination; la Charte arabe des droits de l'homme adoptée par la Ligue des États arabes; et la Charte de l'enfant en islam adoptée par l'Organisation de la Conférence islamique. L'intervenante espère que la communauté internationale interviendra pour défendre les droits des enfants palestiniens, bafoués en raison de l'occupation israélienne.

66. **M^{me} Al-Zibdeh** (Jordanie) dit que 193 États sont maintenant parties à la Convention relative aux droits de l'enfant. On peut donc dire que l'universalité des droits de l'enfant est bien installée. Cela n'empêche pas que 200 millions d'enfants exercent un travail. La Jordanie a fait de la lutte contre le travail des enfants une priorité, après avoir ratifié les instruments internationaux qui s'y rapportent et adopté des lois et des stratégies nationales à cette fin. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes du problème, à savoir la pauvreté et l'absence d'éducation. La crise économique actuelle risque d'aggraver la situation, surtout pour les filles, qui sont souvent les premières à être retirées de l'école. L'enseignement primaire pour tous fera disparaître le travail des enfants et mettra fin au cycle de la pauvreté.

67. Pour la Jordanie l'éducation est un investissement à long terme. L'enseignement est obligatoire et gratuit dans les écoles publiques. Environ 12 % du budget national, soit 4,1 % du produit intérieur brut, sont réservés à l'éducation. La Jordanie essaie de combler le fossé entre garçons et filles: 98 % des filles terminent désormais leurs études primaires et secondaires. Dans le cadre du programme intitulé "Mon école", on a rénové plus de 500 écoles dans le pays. La Jordanie invite les États Membres à soutenir la campagne mondiale pour l'éducation "1 Goal", dont l'une des instigatrices est la Reine Rania de Jordanie. La campagne vise à rendre autonomes 75 millions d'enfants et touchera de nombreux États jusqu'à la fin de la Coupe du monde 2010 de la Fédération Internationale de Football Association.

68. **M^{me} Sabja Daza** (État plurinational de Bolivie) dit que la Convention relative aux droits de l'enfant est directement applicable dans les tribunaux boliviens. En accord avec la nouvelle vision de son Gouvernement en matière de droits de l'enfant, qui repose sur une protection tous azimuts, les enfants et les adolescents ne sont plus seulement perçus comme des êtres nécessitant compassion ou discipline, mais comme des personnes ayant des droits. Le Code de l'enfance et de

l'adolescence de 1999 a proposé pour la première fois des mesures juridiques et des directives destinées à favoriser l'intérêt supérieur de tous les enfants et adolescents sans exception et à faire en sorte que ceux-ci participent au développement social et économique et en recueillent les fruits. La nouvelle Constitution comprend 120 articles relatifs aux droits de l'homme, parmi lesquels ceux qui sont consacrés par la Convention.

69. Le Plan national de développement de 2006 prévoit des politiques globales favorables à l'enfant, visant à réduire la malnutrition, l'analphabétisme et la violence. Étant donné que 26,5 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique, le Gouvernement a lancé le programme "Zéro malnutrition" en 2007 qui fournit des suppléments alimentaires aux mères ayant des enfants âgés de 2 à 5 ans, surtout dans les communautés pauvres. Dans le cadre de ce programme, des repas ont également été offerts à 111 285 écoliers dans des communautés démunies en 2008, et le programme de bons Juana Azurduy a contribué à faire baisser la mortalité maternelle et infantile ainsi que la malnutrition chez les enfants de moins de 2 ans. La loi sur l'assurance santé universelle et le programme de santé interculturel pour la communauté et la famille sont axés essentiellement sur les besoins spécifiques des agriculteurs autochtones dans les régions rurales.

70. Le travail des enfants pèse sur leur éducation, leur santé et leur développement. Les facteurs qui expliquent le travail des enfants sont le chômage des parents, la pauvreté, le faible niveau d'instruction des parents, l'éclatement des familles et le départ du domicile. Il est fréquent que les enfants travaillent très tôt le matin, puis aillent à l'école plus tard, mais en général ils échouent et abandonnent avant d'achever leurs études primaires. C'est pourquoi l'article 61 de la nouvelle Constitution interdit le travail forcé et l'exploitation des enfants. Le programme de bons Juancito Pinto a été instauré pour les enfants jusqu'à la huitième année de primaire, afin de les encourager à rester à l'école; en 2008, 1,8 million d'enfants ont reçu une aide. Le programme intitulé "Oui, je peux" a été mis en place pour éradiquer l'analphabétisme.

71. Le Gouvernement bolivien met en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant à travers des mesures globales qui bénéficient non seulement aux enfants, mais aussi aux familles et aux communautés. Parallèlement, il a à cœur d'atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement ayant trait aux enfants et de donner effet à la Déclaration et au Plan d'action qui figurent dans le document "Un monde digne des enfants".

72. **M^{me} Hong Wook-jin** (République de Corée) dit que le monde est sûrement devenu un endroit meilleur pour les enfants depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le vingtième anniversaire de la Convention offre l'occasion de tracer de nouvelles voies pour la défense des droits de l'enfant, notamment en se penchant sur les inégalités entre les groupes d'enfants. Les crises économique et alimentaire d'aujourd'hui amplifient la malnutrition chez les enfants et entravent leur accès aux soins de santé et à l'éducation, ce qui aura des conséquences à long terme sur leur développement. À cause de la pauvreté, les enfants sont aussi des proies faciles pour la prostitution et le trafic de drogues. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour protéger les enfants; sinon, elle ne parviendra probablement pas à surmonter les effets de la crise économique elle-même.

73. La complexité des situations de conflits armés expose les enfants au risque d'exploitation. Aussi l'oratrice demande à tous les États de se conformer aux Principes directeurs associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris et Engagements de Paris). La violence contre les petites filles dans les situations de conflit est particulièrement inquiétante, et l'oratrice est très préoccupée par les rapports signalant des sévices sexuels commis par des casques bleus et des membres d'organisation d'aide internationales. Elle appelle donc à l'application de la résolution 1882 (2009) du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le mécanisme de surveillance et de communication des informations.

74. On pourrait combler le fossé qui existe en matière de protection entre les divers groupes d'enfants par le biais de partenariats entre organismes des Nations Unies, États et ONG. La délégation coréenne juge bienvenue l'initiative de l'Organisation de travailler avec des objectifs communs, de venir en aide aux enfants vulnérables et de réduire les inégalités entre les enfants en ce qui concerne l'accès aux droits qui sont les leurs. Elle relève qu'en septembre 2009 a été signé un accord-cadre entre son Gouvernement et l'UNICEF, qui renforcera sa collaboration en faveur des enfants du monde. La délégation coréenne se réjouit également de la nomination d'une Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, dont

la mission viendra au secours des enfants marginalisés menacés par la violence et l'exploitation.

75. **M^{me} Werdaningtyas** (Indonésie) dit que, une vingtaine d'années après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'homme, les statistiques sur la mortalité infantile, la malnutrition et l'accès à l'éducation et aux services de santé ne prêtent guère à l'optimisme. Les redoutables difficultés auxquelles se heurtent les enfants ne pourront être vaincues que si la communauté internationale prend des mesures concrètes et pratiques procédant d'une perspective globale et s'attaquant aux causes premières de ces problèmes. L'examen des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui aura lieu en 2010, sera le moment de continuer à améliorer la situation des enfants et mettre à exécution les directives énoncées dans le document intitulé "Un monde digne des enfants".

76. On doit tenter de faire face aux répercussions immédiates de la crise économique mondiale sur les enfants, par exemple en garantissant les revenus familiaux ou en satisfaisant les besoins nutritionnels. À moyen et à long terme, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue le fait que les droits des enfants sont comparables à ceux des femmes dans des domaines tels que les soins de santé, la protection contre la violence et le développement. L'éducation est un instrument indispensable si l'on souhaite rompre le cycle de la pauvreté et armer les enfants pour la vie. De même, il faut tout particulièrement veiller à protéger les enfants en période de conflit armé et prendre en compte leurs besoins et ceux des femmes dans les processus de paix.

77. Le Gouvernement indonésien applique la Convention et la Déclaration sur un monde digne des enfants à travers son Programme national pour les enfants indonésiens de 2015. Davantage de moyens sont affectés aux besoins des enfants : le budget de l'éducation a presque doublé en 2008 et en dépit de la crise, les 20 % du budget dévolus à l'éducation, comme l'impose la Constitution, ont été maintenus. La mortalité infantile ne cesse de baisser. Les ressources du budget national allouées au VIH/sida ont été multipliées par sept entre 2006 et 2009, tandis que les budgets des provinces et des régions dans ce domaine ont augmenté de 350 %. L'accent est mis sur la sensibilisation de l'opinion, mesure déterminante si l'on veut protéger les enfants.

78. Cinq villes participent au projet pilote intitulé "Une ville pour les enfants", qui a pour ambition de créer un environnement sûr et favorable pour les enfants et qui servira de base à un programme concernant toute la nation. Les commissariats de police possèdent des unités spéciales chargées de la protection des femmes et des enfants, et dans chaque province il y a des centres aux attributions très étendues qui s'occupent de l'autonomisation des femmes et des enfants. La législation nationale va au-delà des dispositions de la Convention No 182 de l'Organisation internationale du travail, et une Commission nationale pour la protection de l'enfance a été constituée. Des plans d'action ont été entrepris pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

79. Pour avoir une démarche intégrée qui prenne en compte la santé, la sécurité et le développement des enfants, il faut commencer par protéger la situation des mères et assurer l'accès à un environnement non pollué et à l'eau potable. Si on désire en finir avec le cycle de la pauvreté, il faut qu'il y ait aussi une continuité, du développement du petit enfant jusqu'à la scolarisation pour tous, garçons et filles.

80. **M^{me} Tawk** (Liban) dit que sa délégation salue la nomination de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants et l'adoption de la résolution 1882 (2009) du Conseil de sécurité portant sur les enfants et les conflits armés. La plupart des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant se retrouvent dans la législation libanaise, et des réformes visant à faire observer toutes ses dispositions sont en chantier. L'éducation est obligatoire et gratuite pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, y compris pour les enfants handicapés. Le Gouvernement libanais a la ferme conviction que l'éducation est la pierre angulaire de la croissance et, avec des citoyens informés, la clef pour la réalisation des autres objectifs de développement. En outre, il s'engage à fournir les soins de santé de base et à faire reculer la mortalité infantile et maternelle. Il a consolidé son programme de santé et fait progresser la santé des enfants et celle des mères, qu'elle soit prénatale ou post-natale.

81. La pauvreté, qui risque le plus de mettre en péril le développement de l'enfant, a été exacerbée par la présente crise économique. Le Gouvernement libanais a lancé un plan d'action sociale en 2007 en vue de

procéder à des réformes économiques et sociales et d'améliorer les conditions de vie des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les ménages à revenus modestes et les grandes familles, qui font face à des charges financières supplémentaires en début d'année scolaire et dont les enfants sont le plus susceptibles d'abandonner l'école et de commencer à travailler à un âge précoce.

82. Le Haut Conseil pour l'enfance, émanation du Ministère des affaires sociales, fait le lien entre la société civile et les ministères du Gouvernement et met en route et coordonne les programmes et les politiques, par exemple, lorsqu'il s'agit d'harmoniser les lois libanaises avec la Convention. On a réformé le système de justice pour mineurs afin de privilégier l'éducation et la réinsertion sur la sanction. Plusieurs initiatives ont permis de mettre en application l'article 12 de la Convention concernant le droit de l'enfant à être entendu, parmi lesquelles un plan d'action destiné à faire participer les enfants à la société. L'intervenante met en relief l'importance de la participation comme moyen d'émancipation et la nécessité de veiller à ce que participent en particulier les enfants déshérités.

83. On ne peut tolérer aucune violence à l'égard d'enfants. On doit les protéger surtout des horreurs des conflits armés, y compris de l'occupation étrangère, conformément aux dispositions du droit international humanitaire. La menace la plus directe pour les enfants libanais, en particulier dans le sud du Liban, provient des engins non explosés, qu'il faudra des années pour neutraliser. Depuis 2006, des centaines de civils, dont des enfants, ont été tués, mutilés ou blessés par de tels engins, essentiellement des munitions à dispersion larguées sans discernement par Israël dans les zones civiles. La délégation libanaise condamne le massacre d'enfants et attend avec impatience le jour où les enfants de la région pourront vivre ensemble en toute sécurité et en paix.

84. **M. Gunda** (Malawi) dit que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs demeurent les principaux instruments se rapportant aux enfants et que son Gouvernement continue à s'acquitter de ses obligations en ce qui concerne la présentation de rapports en vertu de la Convention. Malgré les progrès accomplis pour la défense des droits des enfants, il subsiste des brèches et les gains réalisés dans ce sens pourraient être hypothéqués par la crise économique internationale et les bouleversements climatiques. L'orateur trouve donc

opportun l'événement organisé par le Comité des droits de l'enfant pour commémorer le vingtième anniversaire de la Convention, intitulé "Dignité, développement et dialogue ... Il reste beaucoup à faire", qui s'est tenu à Genève les 8 et 9 octobre 2009 et a fourni à la communauté internationale des indications importantes sur la direction à prendre pour édifier un monde digne des enfants. Il exhorte également les États à donner suite aux recommandations de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

85. Son Gouvernement a déployé de gros efforts pour se faire le héraut d'une vie saine pour les enfants grâce à d'énormes investissements dans le secteur sanitaire. Parmi les mesures à ces fins, on peut citer la distribution de compléments de vitamine A et de fer, le déparasitage, l'éducation nutritionnelle, la distribution aux enfants sous-alimentés de sachets de repas enrichis en vitamines, et un programme de repas scolaires. La couverture vaccinale demeure stable, avec un taux de 82 %, ce qui permet de faire régresser la mortalité infantile et juvénile, et des moustiquaires traitées à l'insecticide sont toujours distribuées de façon à prévenir le paludisme. Le nombre de centres qui dispensent gracieusement des conseils et des tests pour empêcher la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant a plus que doublé depuis 2007 et des antirétroviraux sont fournis aux personnes séropositives.

86. Le Gouvernement du Malawi reconnaît que l'éducation, la science et la technologie sous-tendent le développement socioéconomique. Depuis 1994 l'instruction élémentaire est gratuite, ce qui a permis d'augmenter considérablement les taux de scolarisation, en particulier chez les filles. Le Programme de soutien au secteur éducatif a été établi pour améliorer la qualité de l'enseignement. Au nombre des mesures prises dans le cadre de ce programme, on peut noter la fourniture de médicaments essentiels et un plan nutritionnel pour les écoles primaires, la modernisation des universités publiques et la construction d'une université de la science et de la technologie. Par ailleurs, le Malawi a ouvert 40 foyers de filles dans 10 écoles secondaires, rénové 4 écoles secondaires et ouvert un institut de formation des maîtres. Conformément au Plan national d'action 2005-2009 en faveur des orphelins, les frais de scolarité dans le secondaire ont été payés pour plus de 11 000 orphelins et enfants vulnérables, et le

"Programme de transferts monétaires locaux" ("Local Cash Transfer Scheme") est venu en aide à près de 50 000 enfants, pour la plupart orphelins.

87. L'orateur se félicite de la nomination d'une Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants. Au niveau national, les mesures destinées à protéger les enfants comprennent l'adoption d'une loi sur les soins aux enfants, la protection et la justice; l'examen de la loi relative à l'adoption d'enfants; et la mise en œuvre du projet intitulé "Cessez de faire du mal aux enfants et de les exploiter", qui s'attache à créer un environnement sûr pour les enfants, en particulier pour les plus vulnérables.

88. Le Gouvernement du Malawi, convaincu que les enfants devraient rester à l'école, a ratifié la Convention No 138 de l'Organisation internationale du travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention No 182 concernant les pires formes de travail des enfants. Il a mis en place des programmes destinés à éliminer les travaux dangereux confiés aux enfants, à mieux sensibiliser le public et à maintenir les enfants à l'école. D'autre part, les programmes d'éradication de la pauvreté offrent une formation en gestion des entreprises et des microcrédits aux familles, de même qu'ils garantissent une protection sociale aux enfants. Enfin, l'intervenant souligne combien sa délégation est décidée à agir pour la survie, la protection et le développement des enfants. Des partenariats de plus grande ampleur et plus poussés avec la société civile et la communauté internationale seront nécessaires si on souhaite tenir les promesses faites aux enfants dans le monde entier.

89. **M. Olhaye** (Djibouti) exprime sa satisfaction devant les progrès réalisés par la communauté internationale dans la défense des droits des enfants, particulièrement vulnérables aux mauvais traitements, à la violence et aux drogues. Son Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux Protocoles facultatifs et apprécie l'action de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour définir des normes en matière de mauvais traitements et d'exploitation d'enfants. Selon le Rapport mondial de 2006 de l'OIT, "Fin du travail des enfants: A portée de main", le travail des enfants a connu une diminution de 11 % entre 2000 et 2004, notamment en ce qui concerne les travaux dangereux. La plupart des progrès accomplis l'ont été en Amérique latine, où les

Gouvernements ont investi massivement dans l'éducation et l'amélioration des services sociaux.

90. Malheureusement, l'Afrique subsaharienne continue à avoir la plus forte proportion d'enfants qui travaillent, 26,4 %, en partie à cause de la croissance démographique, mais aussi à cause de l'incidence du VIH/sida sur la population active, ce qui signifie que les enfants doivent travailler par nécessité et qui les prive d'éducation et de protection adéquate. Les crises économiques, alimentaire et énergétique actuelles ne feront qu'amplifier les conséquences du sous-développement, de l'infection par le VIH/sida, de la dépendance à l'égard de l'agriculture, et des conflits armés, ce qui obligera de plus en plus d'enfants, surtout des filles, à entrer dans la vie active. Cela sera donc préjudiciable à la croissance et au développement en Afrique.

91. En Afrique, quelque 75 millions d'enfants, dont presque la moitié en Afrique subsaharienne, ne sont pas scolarisés, et 55 % sont des filles. Si les Gouvernements doivent faire des coupes sombres dans les dépenses pour les services sociaux, les ménages devront assumer le fardeau, que les femmes et les filles ressentiront le plus lourdement. Il faut donc que l'aide internationale et l'assistance technique se maintiennent au niveau convenu. Par conséquent, la situation des conflits armés en Afrique et l'utilisation d'enfants soldats méritent toute notre attention. Le ralentissement économique a mis de nombreux jeunes au chômage, ce qui facilite leur recrutement par des groupes armés. La communauté internationale se doit de régler le problème, par exemple en contrôlant les mouvements d'armes et en identifiant et traduisant en justice les responsables.

Déclaration faite au titre du droit de réponse

92. **M. Rakovskiy** (Fédération russe), répondant au représentant de Géorgie à propos des événements d'août 2008 en Ossétie du Sud, dit que sa délégation regrette vivement les retombées qu'ont eues ces événements sur la population de la région. Il se réjouit de la récente publication par l'Union européenne d'un rapport de la mission d'enquête internationale indépendante qui affirme que l'agression illégitime de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud a été à l'origine du conflit. Il espère que les conclusions du rapport trancheront la question des responsabilités dans le déclenchement du conflit et contribueront à prévenir tout nouveau conflit dans la région. Les États Membres

peuvent consulter le rapport, disponible dans son intégralité sur Internet. Il est inacceptable que la partie désignée dans le rapport comme responsable du déclenchement des hostilités puisse prétendre être la victime et tenter de rejeter sur les autres la responsabilité de ses propres erreurs.

La séance est levée à 18 h 5.